

PACK ACTUALITÉS 2ème semestre 2018

Titre.....	PACK ACTUALITÉS 2ème semestre 2018 (fiscal, social, juridique, comptable et pratiques professionnelles)
Durée.....	2 jours soit 14 heures de formation.
Public.....	Expert-comptable ou collaborateur confirmé
Valeur ajoutée...	La particularité de ce séminaire est de former chaque trimestre, sur l'actualité, les experts-comptables, commissaires aux comptes et les collaborateurs référents du cabinet. Il permet d'identifier toutes les nouveautés et d'analyser leurs impacts sur les missions du cabinet, notamment en fonction du calendrier de chaque domaine. Chaque participant reçoit un support de formation lui permettant d'organiser ensuite des sessions en interne.
Objectifs.....	<ul style="list-style-type: none"> • Être à jour de l'actualité dans les domaines suivants : fiscal, social, juridique, comptable et pratiques professionnelles. • Être capable de former ensuite les autres membres du cabinet sur l'actualité dans ces domaines, grâce au support fourni.
Programme.....	<p>Il est établi en fonction de l'actualité de chaque trimestre dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fiscal : <ul style="list-style-type: none"> ○ actualité législative et réglementaire (lois, décrets, arrêtés) ○ actualité doctrinale (instructions administratives, rescrits, réponses ministérielles) ○ actualité jurisprudentielle ○ des thématiques sur un sujet ayant trait à l'actualité trimestrielle sont abordées en fin de partie fiscale • social : <ul style="list-style-type: none"> ○ actualité législative et réglementaire (lois, décrets, arrêtés) ○ actualité doctrinale (circulaires ACOSS...) ○ actualité jurisprudentielle ○ des thématiques sur un sujet ayant trait à l'actualité trimestrielle sont abordées en fin de partie • juridique • comptabilité • pratiques professionnelles
Pédagogie.....	Exposé Etude de cas
Validation de la formation.....	Attestation de compétences
Code.....	5541
Lieu.....	Rennes
Effectif.....	Entre 8 et 30 participants

Dates	Horaires
Jeudi 08/11/2018	08h30 – 17h00
Lundi 21/01/2019	08h30 – 17h00

TARIF et MODALITÉS 2018

L'ISFEC, organisme de formation de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, vous propose le **PACK ACTUALITÉS** de 2 jours.

Tarif/personne	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Cycle de 2 jours, soit 14 heures.	945,00 €	189,00 €	1134,00 €

MODALITÉS PRATIQUES

- ⇒ Ce cursus est composé de 2 journées. **Il n'est pas possible de s'inscrire à l'unité.**
- ⇒ Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).
- ⇒ **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.**
- ⇒ **Toute absence à une session de formation ne sera pas remboursée. Le coût d'inscription est dû pour l'ensemble du PACK.**
- ⇒ A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de fin de formation adressée par mail au participant a posteriori.
- ⇒ **Les horaires sur RENNES**, sauf informations particulières, sont les suivants : **08h30-17h00** avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ANNULATION OU SUBSTITUTION

- ⇒ **Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 22/10/2018, en vous connectant sur notre portail.** Pour plus de facilité tapez le code à 4 chiffres (**5541**) dans la barre de recherche.
- ⇒ **Pour les cabinets passant par l'AGEFOS Bretagne :** les conventions de formation ne sont plus nécessaires. Seule la DGA (Demande de Gestion d'Action) à générer via le portail est indispensable pour déclencher votre inscription. Elle sera adressée automatiquement à l'antenne AGEFOS que vous aurez renseignée.
- ⇒ **Pour les cabinets passant par une antenne AGEFOS hors Bretagne ou autres OPCA :** Votre confirmation de commande et le programme de la formation vous seront demandés pour répondre aux obligations de votre OPCA. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre demande de gestion d'action auprès de votre organisme collecteur. La facture valant convention de formation sera adressée à votre OPCA à l'issue de la formation avec la feuille de présence.
- ⇒ **Pour les cabinets souhaitant régler directement :**
 - Si vous réglez par chèque, adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de votre inscription et/ou de votre commande.
 - Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire. (sauf si vous demandez la prise en charge des salaires et/ou frais de déplacement : dans ce cas utilisez la facture valant convention et le programme de la formation auprès de votre OPCA)
- ⇒ Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pause.
- ⇒ **Conditions d'annulation-résiliation de la convention (conformément à l'article L6354-1 du code du travail) :**
 - En cas de résiliation de la prestation par l'entreprise à moins de huit jours francs avant le début du passeport, parcours ou cycle, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum au coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel. Toute absence non signalée entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
 - En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments liés à cette formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la prestation. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement du passeport, parcours ou cycle mentionnées sur l'inscription. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la présente inscription.
- ⇒ **Conditions de substitution :**
 - Dans le cadre des passeports, parcours et cycles, aucune substitution de personne n'est possible.

Documents administratifs :

- Dans tous les cas, les participants retrouveront sur leur espace personnel leur attestation de compétence et la feuille de présence à l'identique du cabinet sur son espace.

